

6. En résumé, l'éloquence judiciaire est un genre qui a fleuri dans toutes les nations civilisées : en Grèce, à Rome, chez les peuples modernes.

Au Canada, le barreau ouvre une carrière très achalandée, et les noms d'avocats célèbres abondent dans l'histoire contemporaine de la judicature. Aussi, il nous a paru intéressant et indispensable de présenter à nos lecteurs une esquisse du genre, bien que imparfaite et présentant des lacunes.

